

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2024\_0081**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JUIN 2024,**  
L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme VISKOVIC, Mme CAMARA-SAKHO, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, Mme RAJAONAH, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, Mme GRANGIE.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. BRICOGNE, qui a donné pouvoir à M. TIENG, M. TRIEU qui a donné pouvoir à Mme VISKOVIC, M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme CAMARA-SAKHO, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à Mme NATALE, Mme SAFI qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. DRAME, M. SEIDL.

Soit 31 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme JULIAN

**18) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU POSTE DE CHARGÉ DE MISSION AMÉNAGEMENT URBAIN**

**VU** le Code Général de la fonction publique,

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer un emploi pour mener à bien le projet identifié comme chargé de mission aménagement urbain,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 18/06/2024,

**ENTENDU** l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de créer un emploi de chargé de mission aménagement urbain contractuel relevant de la catégorie A à temps complet.

**PRÉCISE** les missions suivantes :

Assister le responsable du service urbanisme dans la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain suivants :

- réaménagement du quartier des Deux Parcs en lien avec la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, l'ANRU (déplacement de l'école maternelle de l'allée des Bois, reconfiguration des espaces dédiés aux commerces, rénovation de l'ensemble des résidences sociales du secteur, construction de nouvelles résidences qualitatives, requalification des espaces publics)
- réaménagement du site de l'ancienne Chocolaterie en partenariat avec Linkcity (nouveau site touristique avec la Cité du Goût, réalisation d'un quartier mixte habitat/activités/commerces)
- aménagement du site de la Malvoisine ;
- suivi des projets d'urbanisme en lien avec le responsable.

**FIXE** les modalités de recrutement suivantes :

- contractuel de catégorie A, au grade d'attaché, à temps complet.
- formation supérieure en aménagement / urbanisme
- rémunération : calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement
- régime indemnitaire : lié au grade d'emploi et aux fonctions exercées
- durée : 3 ans

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

suite DEL2024\_0081

recrutement d'un agent contractuel au poste de chargé de mission aménagement urbain (3)

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 077-217703370-20240628-DEL2024\_0081-DE



POUR EXTRAIT CONFORME